



## **STAGES EN GRAPHISME 2019/20 AYANT LIEU HORS DE SUISSE OU DANS UN CANTON ALEMANIQUE OU ITALOPHONE – CONDITIONS PARTICULIERES**

**L'élève présente son projet aux doyens (graphisme et cours théoriques) pour obtenir les accords formels.**

### **Conditions**

L'élève est autorisé à effectuer au maximum 2 mois de stage (9 semaines) dans une entreprise éloignée de Genève s'il n'est pas en mesure de rentrer pour les cours théoriques du vendredi. Ses semaines de stage comptent 5 jours, du lundi au vendredi. Le CFP Arts encourage l'élève à faire une partie des semaines à l'étranger pendant les vacances d'été. La durée totale requise pour la validation du temps de stage est de 19 semaines.

L'autorisation de partir à l'étranger en stage implique que l'élève ne suivra pas une partie des cours théoriques du 6<sup>ème</sup> semestre; il devra donc se maintenir à niveau selon les Contrats de confiance/Dispenses de cours (disponibles auprès du Secrétariat central). L'autorisation peut être donnée si l'élève remplit les conditions suivantes dans les cours théoriques CFC ou MP Arts:

- 1) en MP Arts, la moyenne générale du semestre 4 et des 4 premiers semestres doit être égale ou supérieure à 5 (récapitulatif officiel MP Arts).** De plus, il pourra être demandé à l'élève de présenter les travaux notés du semestre 5 afin de s'assurer que le niveau requis est toujours atteint.
- 2) en CFC, la moyenne de culture générale (société, langue & communication, connaissances artistiques) doit être égale ou supérieure à 5 en fin de 2<sup>ème</sup> année.** De plus, il pourra être demandé à l'élève de présenter les travaux notés du semestre 5 afin de s'assurer que le niveau requis est toujours atteint.
- 3) en MP Arts et en CFC, un comportement de l'élève adéquat.**

**Aucun billet de transport ne doit être acheté sans autorisation préalable.**

### **Responsabilités**

Qu'il soit mineur ou majeur, l'élève a besoin du plein assentiment de ses parents/responsables légaux pour effectuer un stage loin de Genève. La signature du contrat de stage par ces derniers fait foi.

Les parents/responsables légaux assument tous les frais liés aux stages à l'étranger ou dans un canton éloigné : voyage, frais de visa, logement, pension, entretien. Il incombe aux parents/ responsables légaux de trouver un logement pour leur enfant.

Les parents/responsables légaux demeurent responsables du comportement de leur enfant mineur. L'élève majeur répond lui-même de son comportement.

Les parents/responsables légaux sont d'accord, dans le cas où ils ne peuvent être joints assez rapidement et dans la mesure où il y a urgence, maladie grave ou accident, que leur enfant reçoive tous les soins rendus indispensables par les circonstances.

### **Couverture d'assurance**

L'élève est assuré par la SUVA contre les accidents professionnels et non-professionnels en Suisse et à l'étranger. Quant à l'assurance-maladie, il incombe aux parents/responsables légaux de procurer à leur enfant une couverture suffisante hors du canton ou du pays. Le CFP Arts leur suggère de contacter leur compagnie d'assurance pour une éventuelle extension de couverture ou de contracter, le cas échéant, une assurance complémentaire du type livret ETI du TCS. L'élève doit également disposer d'une assurance de responsabilité civile.

### **Cours inter-entreprises de 3<sup>ème</sup> année**

Les CIE des élèves de 3<sup>ème</sup> année auront lieu en janvier 2020.

**Dates du séjour:**

Le stage pourra commencer dès la fin des cours CIE. Les jours de congé seront fixés directement avec l'employeur.

**Suivi des disciplines enseignées le vendredi à Genève et examens**

En décembre 2019, avant les vacances de Noël, l'élève convient d'un rendez-vous avec les enseignants des cours théoriques, afin de déterminer ensemble un mode de communication et d'échange par e-mail pendant son séjour à l'étranger ou dans un canton éloigné. Un formulaire de Dispense/Contrat de confiance est établi et signé avec chaque enseignant.

**Pour l'ensemble des disciplines suivantes:**

Le nombre et les moments d'évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant et la direction.

**Elèves en filière de Maturité Professionnelle Arts :**

TIB2 (Travail Interdisciplinaire dans les Branches)

L'élève en formation MP Arts devra être présent au CFP Arts pour passer les examens du TIB2 qui auront lieu du 15.6. au 19.6.2020 (40 heures au total).

Français, Histoire, Histoire de l'art

Une partie des travaux du 6<sup>ème</sup> semestre en Français, Histoire et Histoire de l'art sera réalisé en autonomie par l'élève en stage selon les Contrats de confiance établis.

Anglais

Une partie des travaux du 6<sup>ème</sup> semestre sera réalisé en autonomie par l'élève en stage selon le contrat de confiance établi. Les évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant et la direction. L'élève passera l'examen de maturité en fin de 3<sup>ème</sup> année.

Si l'élève a obtenu un certificat d'anglais de niveau B1 ou supérieur officiellement reconnu et qu'il peut en présenter l'original à **fin janvier 2020** à la Direction du CFP Arts, il est dispensé de l'examen de maturité.

L'examen peut être passé à l'étranger ou en Suisse dans un institut habilité à délivrer ce type de certificats (à Genève, examen PET (Preliminary English Test) ou supérieur au Centre d'Examen Cambridge domicilié à l'Ifage (Fondation pour la formation des adultes), Genève: [www.cambridgeenglish.org](http://www.cambridgeenglish.org). L'organisation/inscription incombe à l'élève.

Si l'examen est réussi, la moitié des frais d'examen peut être pris en charge par le CFP Arts, sur présentation de la quittance de paiement des frais d'inscription ainsi que de l'original du certificat de langue obtenu.

Mathématiques

Une partie des travaux du 6<sup>ème</sup> semestre sera réalisé en autonomie par l'élève en stage selon le contrat de confiance établi. Les évaluations sont à définir d'entente avec l'enseignant et la direction. L'élève passera l'examen de maturité en 3<sup>ème</sup> année.

**Elèves en filière de Certificat fédéral de capacité (CFC) :**

Culture générale (Langue & Communication et Société / Connaissances artistiques / Anglais)

Une partie des travaux du 6<sup>ème</sup> semestre sera réalisé en autonomie par l'élève en stage selon les contrats de confiance établis. Les enseignants de culture générale demanderont à l'élève d'effectuer le TPA à distance, qui sera évalué.

**L'élève s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires visant à assimiler le programme pendant son absence du CFP Arts. Le CFP Arts se dégage de toute responsabilité quant à la réussite des examens de fin d'année, l'absence de l'élève aux cours théoriques du vendredi durant le 6<sup>ème</sup> semestre ne pourra en aucun cas être invoquée.**